

La lettre des Agrégés d'Aquitaine



N° 21
2 mai 2019

Edito

TOU.TE.S EN GREVE LE 9 MAI : NON au projet de loi sur la Fonction publique



Lors de son allocution, le Président de la République s'est dit prêt à renoncer à son objectif de suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires mais pas à sa volonté de réduction de la dépense publique. Ces annonces du 25 avril ne font pas oublier le projet de transformation de la Fonction Publique et font même craindre son accélération.

Ce projet de loi vide de son sens le paritarisme et acte la disparition des compétences des commissions paritaires à partir de 2020. Dès l'année scolaire prochaine, les représentants du personnel ne pourront donc plus vérifier les barèmes et les faire rectifier en cas d'erreur lors des opérations de mobilité géographique. Dès 2021, les opérations de promotion subiront le même sort. Les CAP ne traiteront plus que des recours et des procédures disciplinaires.

Le traitement individuel des agents ne se fera plus en toute transparence, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les représentants des personnels ne pourront plus vérifier l'équité du traitement dû à chaque agent. Le recours ne pourra se faire que par des procédures individuelles, contentieuses, hiérarchiques puis administratives. Ces procédures sont lourdes, longues, complexes et donc dissuasives.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail seront transformés et réduits à une simple commission alors que le repérage et la prévention des dangers encourus dans l'exercice du métier, la limitation des risques professionnels et l'analyse des causes d'accidents de travail participent directement à la qualité de vie des personnels des établissements et agents.

En savoir plus et notamment sur les rassemblements et manifestations dans l'académie de Bordeaux :

<http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article1259>

Réforme du BAC et du Lycée : une réforme sabotée

La réforme du lycée et sa mise en oeuvre dans les établissements posent problème. Suppressions de postes, inéquité sur le territoire, difficultés d'organisation dans les établissements, manque de formation et de visibilité à long terme. Cette réforme est décidément sabotée !

Lire : <http://enseignants.se-uns.org/Reforme-du-bac-et-du-lycee-postes-supprimees-reforme-sabotee>

HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE



Jeudi 27 juin aura lieu la CAPA sur les promotions à la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle.

Pour en savoir plus sur la Hors Classe (qui est promouvable, fiche de suivi syndical) : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article1258>

Pour être promouvable à la Classe Exceptionnelle, vous devez être à la Hors Classe et

- Vivier 1 (80% des promus) : Au 2^{ème} échelon avec 8 ans de missions particulières
- Vivier 2 : Au 6^{ème} échelon

Pour le vivier 1, vous devez constituer sur i-prof un dossier sur entre le **29 avril et le 17 mai 2019**. Le Se-Unsa peut vous aider à le constituer et à le vérifier.

Cette année, le Ministère a modifié la liste des fonctions particulières ouvrant droit au vivier 1. Ainsi, les collègues nommés sur les postes BTS ne sont plus éligibles au vivier 1 (exceptés ceux qui ont été rattachés à ce vivier les années précédentes et qui continuent donc d'y figurer). Les collègues de CPGE sont, quant à eux, désormais éligibles au vivier 1 ainsi que les tuteurs, certains formateurs et collègues enseignant en zone difficile. Si le SE-UNSA se félicite de ces avancées, il est inadmissible que les collègues de BTS soient écartés du vivier 1 en raison de difficultés de traçabilité des carrières.

Lire l'article et télécharger la fiche de suivi : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1262>

MOUVEMENT INTRA : Vérification des barèmes

Lundi 13 mai se tiendra le groupe de travail de vérification des barèmes.



Vous pouvez consulter votre barème sur SIAM (via I-Prof) depuis le lundi 29 avril 2019. En cas d'anomalie, vous avez jusqu'au **dimanche 5 mai 2019** pour demander un recalcul. Pour cela, vous devrez compléter l'annexe 4 de la circulaire, et l'envoyer par mail à la DPE (ce.dpe@ac-bordeaux.fr), accompagnée des pièces qui justifient les points réclamés et d'un message expliquant votre demande de recalcul. N'oubliez pas de nous mettre en copie de ce mail.

Documents à télécharger :

- [Annexe 4](#)

- Et la fiche de suivi : http://sections.se-unsa.org/bordeaux/IMG/pdf/fiche_de_suivi_intra_2019.pdf

2EME HEURE SUP' NON REFUSABLE : POUR LE SE-Unsa C'EST TOUJOURS NON



Le décret sur la deuxième heure supplémentaire non refusable est paru le 13 avril au journal officiel.

Pour le SE-Unsa, c'est toujours NON.

La pétition lancée par le SE-Unsa en septembre 2018 a recueilli plus de 25000 signatures. Elle a été lancée dès l'annonce faite par le ministère de supprimer des postes pour les remplacer par des heures supplémentaires.

Lire la suite : <http://enseignants.se-unsa.org/2eme-heure-sup-non-refusable-pour-le-SE-Unsa-c-est-toujours-NON>

LE SE-Unsa DIT NON A LA FORMATION OBLIGATOIRE PENDANT LES VACANCES !

Le ministère va publier un décret créant une allocation, uniquement pour les personnels enseignants qui suivront une formation sur le temps de vacances scolaires (5 jours maximum).

Cette indemnisation ne concernera donc ni les CPE, ni les PsyEN. Elle sera de 60 euros pour une demi-journée et de 120 euros pour une journée.

Lire la suite : <http://enseignants.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-dit-non-a-la-formation-obligatoire-pendant-les-vacances>

*Rejoignez le SE-Unsa ! Mouvement, promotion, RV de carrière...
Vous avez besoin d'être informé-e, accompagné-e ?*

Le SE-Unsa, syndicat utile, est là pour répondre à vos questions, à vos besoins. Jusqu'au 10 mai 2019, vous pouvez adhérer à tarif préférentiel (60 ou 80 euros selon le cas) au SE-Unsa. Si l'on ajoute le crédit d'impôt de 66 % pour les cotisations syndicales, il est facile et peu cher d'adhérer, dès aujourd'hui, au SE-Unsa (offre réservée aux seuls nouveaux adhérents).

*Vous pouvez adhérer en ligne en quelques clics seulement ! J'adhère en cliquant **ici** !
Si vous êtes déjà adhérent.e au SE-UNSA, n'hésitez pas à proposer cette offre d'adhésion à des collègues autour de vous !*



Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET Secrétaire Académique	L.P. Dassault à MERIGNAC	Anne MARCHAND Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	LPO Albert Claveille à PERIGUEUX
Christine MOINE-UIBER Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés	Lycée Brémontier à BORDEAUX	Laurent LAGAILLARDIE Elu à la CAPA des agrégés et FPMA	LPO G. Eiffel à BORDEAUX
Evelyne FAUGEROLLE Elue à la CAPA des certifiés et au CTA	Collège Les Lesques à LESPARRÉ	Sophie MERCADAL Elue à la CAPA des certifiés	Collège d'Albret à DAX
Patricia ESCAPIL Elue au CTA et à la CAPA des certifiés	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE	Christelle LABATUT Elue à la CAPA des certifiés	Collège Rosa Bonheur à BRUGES
Catherine AMBEAU Responsable Académique "Entrants dans le métier"	L.P. Ph. de Gerde à PESSAC	Vincent FAUVEL Elu à la CAPA des certifiés	Collège Ausone à BAZAS

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org